

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Inscription à l'année :

Lundi Midi

Mardi Midi

Jeudi Midi

Vendredi Midi

Lundi Soir

Mardi Soir

Jeudi Soir

Vendredi Soir

Inscription à la carte :

Si vous ne connaissez pas encore votre emploi du temps, merci de remplir au minima la 1^{ère} semaine de la rentrée.

Septembre 2018

Jour	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
Date	3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21	24	25	27	28
Le matin																
Le midi																
Le soir avec activités thématiques*																
Le soir en activités libres**																

Octobre 2018

Jour	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
Date	1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19
Le matin												
Le midi												
Le soir avec activités thématiques*												
Le soir en activités libres**												

* : Votre enfant est inscrit en activité thématique, vous vous engagez à ne venir le chercher qu'à partir de 17h40. Votre enfant sera présent de 16h10 à 17h40 minimum. Les activités thématiques sont mises en place sur un cycle de 7 semaines, soit jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous vous conseillons, dans l'intérêt de l'enfant et de l'activité mis en place de l'inscrire sur l'ensemble de la période.

** : votre enfant est inscrit en activités libres, vous pouvez venir le chercher à l'heure qui vous convient. Votre enfant est pris en charge par le périscolaire à compter de 16h10.

Date et Signatures des représentants légaux :

Le/...../2018 à


Rappel :

Périscolaire du matin : les enfants peuvent être accueillis le matin sans inscription préalable.

Périscolaire du midi : Les commandes de repas s'effectuant le jeudi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le jeudi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés** 24h à l'avance, dernier délai ; soit **la veille avant 8h30**. Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

Périscolaire midi et soir : En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2018** datée et signée ;
- la fiche de renseignements **2018** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.

Vous pouvez déposer l'inscription de vos enfants jusqu'au 29 août 2018 :

- *Dans la boîte aux lettres du périscolaire de Loulans ;*
- *En main propre au service périscolaire de Loulans ;*
- *Lors des permanences assurées par la Directrice ou son adjointe sur site :*
 - *Du 25 juin au 29 juin 2018 de 07h30 à 14h00 ;*
 - *Le 27 août 2018 de 13h00 à 17h00 ;*
 - *Le 28 août 2018 de 10h00 à 14h00.*

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire



Accueil de Loulans-Verchamp
Fiche d'inscription mercredis loisirs
Septembre – Octobre 2018

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Nom et prénom de l'enfant :Classe :

Les mercredis loisirs :

Ils auront lieu sur le **site de Montbozon**. Le site sera ouvert à la journée, **de 07h30 à 18h30**.

MERCREDIS LOISIRS :

Date	05/09	12/09	19/09	26/09	03/10	10/10	17/10
Garderie Matin							
Le matin							
Le midi							
L'après-midi							
Garderie soir							

Date et Signatures des représentants légaux :

Le/...../2018 à


Rappel :

Périscolaire du matin : les enfants peuvent être accueillis le matin sans inscription préalable.

Périscolaire du midi : Les commandes de repas s'effectuant le jeudi midi pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le jeudi matin pour la semaine suivante. **Les repas doivent être décommandés** 24h à l'avance, dernier délai ; soit **la veille avant 8h30**. Les modifications de dernière minute ne seront pas prises en compte. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

Périscolaire midi et soir : En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au nom de l'enfant datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la désinscription de votre enfant.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

 : L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil périscolaire figure dans le règlement intérieur qui vous a été remis lors de votre demande d'inscription. Les services de la Communauté de communes restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.

La fiche d'inscription seule ne suffit pas à l'inscription de votre enfant. Vous devrez obligatoirement joindre à cette fiche d'inscription :

- la fiche sanitaire de liaison **2018** datée et signée ;
- la fiche de renseignements **2018** datée et signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile) au nom de l'enfant ;
- coupon d'acceptation du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire daté et signé.

En l'absence de transmission de l'ensemble de ces pièces dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte par les services périscolaires.

Vous pouvez déposer l'inscription de vos enfants jusqu'au 29 août 2018 :

- *Dans la boîte aux lettres du périscolaire de Loulans ;*
- *En main propre au service périscolaire de Loulans ;*
- *Lors des permanences assurées par la Directrice ou son adjointe sur site :*
 - *Du 25 juin au 29 juin 2018 de 07h30 à 14h00 ;*
 - *Le 27 août 2018 de 13h00 à 17h00 ;*
 - *Le 28 août 2018 de 10h00 à 14h00.*

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes ou directement votre accueil périscolaire